

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20250319-2025-30-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

Publication : 20/03/2025

OBJET :
**Évolutions du tableau
des effectifs**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le douze mars, se sont réunis à 10h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Michel BLUTEAU,
Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Nicolas BONNET-OULALDJ,
Didier GONZALES,
Philippe GOUJON,
François VAUGLIN

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

Pierre RABADAN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde EDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Michel VIART

Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

Nombre des membres composant le Comité syndical	29
En exercice.....	28
Présents à la Séance	13
Représentés par mandat	11
Absents	4

Étaient absents excusés :

*Vincent BEDU
Christophe NAJDOVSKI
Marie-Pierre MARCHAND,
Sylvain RAIFAUD*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Jean-Noël AQUA à Bélaïde BEDREDDINE,
Jean-Pierre BARNAUD à Chantal DURAND,
Sylvain BERRIOS à Patrick OLLIER,
Laurence COULON à Denis LARGHERO
Grégoire DE LA RONCIÈRE à Denis LARGHERO,
François-Marie DIDIER à Chantal DURAND,
Annie DUCHÊNE à Patrick OLLIER,
Pénélope KOMITÈS à Pierre RABADAN,
Patrice LECLERC à Bélaïde BEDREDDINE,
Dan LERT à Jean-Yves MARIN,
Frédéric MOLOSSI à Jean-Yves MARIN,*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BEDREDDINE a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique. Il appartient donc au Comité syndical de Seine Grands Lacs de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Dans ce cadre, il est soumis régulièrement à délibération du Comité plusieurs créations et suppressions de postes afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services.

Au sein de la Direction générale adjointe en charge des ressources (DGAR), deux évolutions de l'organisation sont proposées afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services :

- A compter du 1er avril 2025, une évolution de l'organisation de la Direction des finances et de la commande publique (DFCP) est proposée afin de tenir compte des enjeux propres à la direction et des enseignements de l'évolution organisationnelle mise en œuvre en 2024. Le fort volume d'activité prévisionnelle de la commande publique en 2025, sur les volets exécution des marchés et procédures de passation, rend nécessaire la création d'un poste de **directeur adjoint des finances et de la commande publique, chargé de la commande publique**. Il est par ailleurs proposé de créer un poste du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux pour le remplacement du **directeur des finances et de la commande publique**, au vu de l'expertise nécessaire attendue sur la mission.
- A compter du 7 avril 2025, une évolution du service gestion et valorisation du patrimoine immobilier, environnemental et biodiversité afin de renforcer la cohérence de l'action de l'établissement en la matière. Cela conduit à faire évoluer l'intitulé du poste de chef de service pour devenir **directeur du patrimoine et de l'environnement** et à rattacher au sein de cette direction le poste pourvu de **chargé de projet animation du site RAMSAR Etangs de Champagne humide**, actuellement affecté à la direction de la prospective, chargée des milieux aquatiques, ainsi que le poste **d'ingénieur écologue**, dont le recrutement est en cours qui aura notamment en charge la supervision de la gestion écologique du site de la Bassée. A ce titre, il est proposé de transformer ce poste d'ingénieur principal pour l'ouvrir sur le cadre d'emploi des ingénieurs.

De même, dans le cadre de plusieurs procédures de recrutement en cours, compte tenu du profil des candidatures réceptionnées ; il est proposé :

- de transformer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe en un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour remplacer un **chargé de l'entretien des espaces naturels**, parti à la retraite au 1^{er} novembre 2024 ;
- de transformer suite à une mobilité externe, le poste de **chargé de recherche et de suivi des subventions**, au grade de rédacteur principal de 2ème classe pour l'ouvrir sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux et des rédacteurs territoriaux ;
- de transformer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour l'ouvrir sur le cadre d'emploi des adjoints techniques pour le recrutement d'un **chargé de l'activité d'entretien maintenance bâtiments à Marne** suite à une mobilité interne ;
- de créer une activité à titre accessoire pour une durée de trois ans de **délégué à l'innovation et aux grands projets**, évaluée à 160,70 heures maximum par an, soit 10% de 1607 heures

d'un équivalent temps plein ; dont les missions seront d'apporter une expertise sur les questions de positionnement stratégique de l'EPTB, d'apporter une assistance, un conseil auprès du Président et des services de la collectivité, d'assurer une veille en matière d'innovation dans tous les domaines de compétence de l'établissement, d'être en relation permanente avec les partenaires extérieurs de la collectivité, avec une rémunération calculée en référence au 16^{ème} échelon, Indice Brut 1817, Indice Majoré 1395 du cadre d'emplois des administrateurs de l'Etat du garde transitoire.

Enfin, il est proposé :

- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe dans le cadre d'un départ en retraite au 1er décembre 2024 pour lequel un remplacement anticipé avait été effectué,
- de supprimer le poste de Directeur de la prospective chargé des milieux aquatiques et la Direction de la prospective chargée des milieux aquatiques, dans le cadre d'un départ en retraite, à compter du 1^{er} septembre 2025, et compte tenu de la proposition d'ajustement de l'organisation de la Direction du patrimoine et de l'environnement présentée ci-dessus.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses article L.313-1, L.332-8-2, L.332-23-1°et L.332-23-2 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs ;

VU l'avis du comité social territorial du 17 mars 2025 ;

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les propositions de transformation, de création et de suppression d'emplois ci-dessus.

Article 2 : **AFFECTE** les dépenses correspondantes sur le chapitre 012 du budget de fonctionnement de l'EPTB.

Le Président,



Patrick OLLIEF

Ancien Ministre

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ÉTAT DU PERSONNEL TERRITORIAL MIS A JOUR

GRADES	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Emplois fonctionnels	-	2	2	0
Directeur Général des services	-	1	1	0
Directeur Général Adjoint des services	-	1	1	0
Filière Administrative	-	23	16	0
Administrateur	A	2	0	0
Attaché principal	A	1	1	0
Attaché	A	5	5	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	5	3	0
Rédacteur	B	2	2	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	6	4	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Filière Technique	-	101	88	0
Ingénieur général	A	1	1	0
Ingénieur en chef	A	3	2	0
Ingénieur principal	A	15	14	0
Ingénieur	A	6	3	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	13	13	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	6	6	0
Technicien	B	10	7	0
Agent de maîtrise principal	C	17	17	0
Agent de maîtrise	C	3	3	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	11	9	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	6	5	0
Adjoint technique	C	10	8	0
TOTAL	-	126	106	0

CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	FONDEMENT
Adjoint au directeur général des services, chargé du développement	-	1	1	Art. L. 332-8-1°
Attaché principal en CDD	A	1	1	Art. L. 332-8-2°
Attaché en CDD	A	11	11	Art. L. 332-8-2°
Rédacteur principal 1ère classe en CDI	B	1	1	Art. L. 332-9
Rédacteur en CDI	B	1	1	Art. L. 332-9
Rédacteur en CDD	B	2	2	Art. L. 332-12
Adjoint administratif en CDD	C	1	1	Art. L. 352-4
Ingénieur en chef en CDD	A	1	1	Art. L. 332-8-2°
Ingénieur en CDI	A	2	2	Art. L. 332-9
Ingénieur en CDD	A	4	4	Art. L. 332-8-2°
Ingénieur en CDD	A	1	1	Art. L,332-14
Technicien principal de 2ème classe	B	5	5	Art. L. 332-8-2°
Technicien en CDD	B	1	1	Art. L. 332-14
Agent de maîtrise en CDD	C	1	1	Art. L. 332-14
TOTAL	-	33	33	-

CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	FONDEMENT
Chef de cabinet	-	1	1	Art. 110
Activité accessoire délégué à l'innovation et aux grands projets	-	1	0	25 septies et 32 loi de 1983
Chargé de mission PAPI de l'Yonne	A	1	1	Art. L. 332-24
Chargé de l'animation zone RAMSAR	A	1	1	Art. L. 332-24
Chef de projet labellisation PEP PAPI Chalons Marne moyenne	A	1	1	Art. L. 332-24
Thèse ZEC PAPI SMF	A	1	1	Art. L. 332-24
Responsable administratif et financier projet casier pilote de la Bassée	A	1	1	Art. L. 332-24
Adjoint administratif en renfort	C	1	0	Art. L. 332-23-1°
Adjoint technique remplaçant	C	2	2	Art. L. 332-13
Technicien	B	2	1	Art. L. 332-13
Apprenti webmaster communication digitale	-	1	1	Droit privé
Apprenti communication graphisme webdesigner	-	1	0	Droit prive
Apprenti conduite projets en aménagements et travaux publics	-	1	0	Droit privé
Apprenti informatique	-	1	0	Droit privé
Apprenti juriste	-	1	1	Droit privé
Animateur - adjoint administratif saisonnier	C	2	0	Art. L. 332-23-2°
Saisonnier hydrométrie	C			
TOTAL	-	19	12	-

TOTAL GÉNÉRAL : 178 postes budgétaires, dont 159 permanents et 19 non permanents.

**POUR INFORMATION
ÉTAT DU PERSONNEL MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE DE PARIS
AU 30 SEPTEMBRE 2024**

GRADES	CAT	EFF. POURVUS	Dont : TNC	AGENT
Chef d'exploitation	B	1	0	N PARNOIS
TOTAL	-	1	0	-